

Nombre de membres**en exercice:** 14**Séance du samedi 28 mai 2016**

L'an deux mille seize et le vingt-huit mai l'assemblée régulièrement convoqué le 19 mai 2016, s'est réuni sous la présidence de Marie-Madeleine FERAYROLLES.

Présents : 11**Votants:** 14**Sont présents :** Marie-Madeleine FERAYROLLES, Gérard ROUX, Bernard FERAYROLLES, Alexis ALLAH, Jean-Pierre ANDRAUD, Pierre BOYER, Guy DELBOS, Guy GATIGNOL, Christian MONTEIX, Sébastien TEILLOT, Monique TEILLOT**Représentés :** Danielle ANDRAUD par Christian MONTEIX, Manuela CABANAC par Pierre BOYER, Séverine DOUET par Marie-Madeleine FERAYROLLES**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Alexis ALLAH

Avant la réunion, Mme le Maire a convié Mme Christine BONNARD, Sous-Préfète d'ISSOIRE, à une rencontre avec les élus pour évoquer la création d'une commune nouvelle avec Chastreix.

M. Lionel GAY, Conseiller Départemental et Président de la Communauté du Massif du Sancy assiste à cette rencontre.

En amont, Mme le Maire de La Tour d'Auvergne et M. BABUT s'étaient rencontrés à Chastreix pour évoquer ce projet et M. le Maire de Chastreix souhaite proposer une 1ère rencontre entre les maires et adjoints.

En attendant l'arrivée de Mme la Sous-Préfète, Mme le Maire propose de débiter la réunion du Conseil.

Objet : Budget 2016 "Lotissement Le grand Mégnaud"

Mme le Maire propose de voter le projet de budget 2016 élaboré par M. le Receveur Municipal en tenant compte des éléments fournis par la commune, notamment le remboursement intégral de l'emprunt contracté pour financer les travaux, soit 68 601.00 € et l'intégralité de la vente des terrains, soit une superficie de 5 890 m² (8 278 m² disponibles à la vente - 2 388 m² vendus) pour un montant de 147 250.00 €, ce budget ainsi établi permet de dégager une somme d'environ 40 000.00 € pour des travaux de voirie notamment.

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 205 119.00 € et en section d'investissement à la somme de 160 818.00 €.

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a signé deux promesses de vente, ventes qui devraient se concrétiser dans l'année.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet de budget 2016.

Objet: Budget 2016 - Décisions Modificatives

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été inscrits par erreur, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6761	Différences sur réalisations (positives)	-22800.00	
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	-300.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	300.00	
775	Produits des cessions d'immobilisations		-22800.00

	TOTAL :	-22800.00	-22800.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL :	0.00	0.00
	TOTAL :	-22800.00	-22800.00

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve ces modifications.

Vers 10 h 30, Mme le Maire accueille Mme la Sous-Préfète et la réunion du conseil est interrompue.

Mme le Maire rappelle la rencontre avec les Maires de Nonette et d'Orsonnette le 13 mai dernier en présence d'élus de LA TOUR D'AUVERGNE, des secrétaires de Chastreix et de La Tour d'Auvergne et de M. Lionel GAY.

Mme le Maire a ensuite réuni l'ensemble des membres du conseil municipal et demande à Mme la Sous-Préfète de bien vouloir confirmer ses propos, à savoir que dans l'hypothèse d'une fusion entre Chastreix et La Tour d'Auvergne, la commune nouvelle ainsi créée pourra choisir la Communauté de Communes qu'elle souhaite intégrer.

Mme le Maire précise que cette réforme vient du terrain et que ce sont les élus qui s'en emparent.

Mme la Sous-Préfète prend la parole et rappelle les 3 communes nouvelles créées dans le département du Puy-de-Dôme. En ce qui concerne l'éventuelle fusion entre Chastreix et La Tour d'Auvergne, elle précise que chaque conseil municipal doit délibérer avec une volonté des élus dans les mêmes termes pour les 2 communes avec un projet autour de cette commune nouvelle. Il n'est pas nécessaire d'obtenir l'adhésion des habitants mais sans accord des 2 conseils, il faut absolument consulter les électeurs.

La commune nouvelle doit ensuite délibérer sur l'EPCI qu'elle souhaite intégrer. Mme la Préfète prend ensuite un arrêté, en cas de désaccord, c'est la CDCI qui devra statuer.

Mme la Sous-Préfète confirme bien que si le souhait de la commune nouvelle est d'intégrer la communauté de communes du Massif du Sancy, Mme la Préfète prendra un arrêté dans ce sens.

En ce qui concerne le transfert des immeubles, la procédure est la même qu'actuellement. (si pas d'accord entre les 2 communautés, c'est le Préfet qui tranche mais ce n'est pas de la compétence de la commune).

M. Lionel GAY ajoute que la commune de Chastreix n'a pas la même urgence que La Tour d'Auvergne pour fusionner.

Pour Jean-Pierre ANDRAUD, suite à des contacts avec des élus de Chastreix, l'urgence n'est pas la même pour eux que pour La Tour. Ils avancent que de gros investissements sont prévus sur le site de Chastreix-Sancy et qu'ils ne souhaitent pas que ce projet soit mis à mal par la création précipitée d'une commune nouvelle.

Guy GATIGNOL demande si le dispositif financier (soit pas de diminution de dotations et éligibilité d'office à la DETR) sera prorogé jusqu'en mars 2017.

Aucune directive pour l'instant.

Mme la Sous-Préfète ajoute que, quoi qu'il en soit, ce dossier ne peut pas être validé avant la fin de l'année, il faut absolument travailler sur le projet de cette commune nouvelle et peut-être penser fusion à plus grande échelle.

Le sentiment dominant de cette fusion, c'est l'opportunité d'intégrer la Communauté de Communes du Massif du Sancy

Pour Mme le Maire, pour que cette fusion soit une parfaite réussite, il faut que chaque commune avance au même rythme et construise un projet d'envergure, ce qui demandera 2 à 3 années de discussions.

Après le départ de Mme la Sous-Préfète, la réunion du conseil reprend vers 11 h 30.

Objet : Elections section de Montaux : résultat

Il est donné lecture des résultats des élections qui ont eu lieu le 25 mai dernier concernant des acquisitions des parcelles sectionales appartenant aux habitants de Montaux et aux habitants de Montaux et de Montbaillard

	Section de Montaux Vente VERGNE (3 parcelles - I 277 - I 36 - I 261) 1 366 m ² - 10 000 m ² - 19 240 m ²	Section de Montaux et Montbaillard Vente VERGNE (1 parcelle - I1) 48 810 m ²	Section de Montaux Vente NOLET (parcelle I 289) 1 250 m ²
Inscrits	12	23	12
Votants	8	14	9
Exprimés	8	14	7
OUI	2	8	4
NON	6	6	3

Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer lors d'une prochaine réunion sur la cession de ces parcelles.

Guy GATIGNOL demande si le produit de la vente de ces parcelles a été inscrit dans les prévisions budgétaires 2016.

Mme le Maire lui répond qu'effectivement cette somme a été inscrite, il s'agit de la somme de 22 800.00 € qui a été abordée lors du 2ème point.

Objet: Aménagement de sécurité au titre des amendes de police : Dde de subvention

Mme le Maire présente le programme de travaux d'aménagement sur la RD 645 en traverse du bourg de La Tour.

La commune souhaite renforcer la sécurité des automobilistes et les utilisateurs du nouveau parking avec l'implantation de 2 panneaux 30, la pose d'un miroir et signaler la sortie de parking par un panneau à leds.

Le montant total de ces aménagements s'élève à 5 700.00 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme de travaux et autorise Mme le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police.

Objet : SA Communauté : avenant convention

Mme le Maire rappelle la convention de prestation de services de l'atelier chantier insertion Sancy-Artense porté par le Centre Intercommunal d'Action Sociale S.A. avec la commune de LA TOUR D'AUVERGNE.

Une modification va être apportée à cette convention en intégrant l'entretien des chemins de randonnée et en faisant évaluer le coût d'intervention à 3 € par heure par agent.

Après délibération, le conseil municipal souhaite surseoir car il y a trop d'incertitude quant au montant de la prestation.

En conséquence, Mme le Maire demandera des précisions à Sancy Artense Communauté.

Objet : Vente d'herbe au plan d'eau

Mme le Maire informe le conseil qu'une publicité a été faite pour cette coupe d'herbe.

Les candidats agriculteurs intéressés sont invités à faire une proposition écrite avant le 10 Juin 2016.

Une candidature a, d'ores et déjà, été déposée en mairie pour un montant de 225.00 €.

Si aucune autre candidature n'est déposée d'ici le 10 juin pour un montant supérieur à cette somme, cette coupe d'herbe sera confiée à M. Laurent TARAVANT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Objet: Emplacement au plan d'eau (vente de glaces)

Mme le Maire informe le conseil qu'une demande a été faite par la société "SANCY GLACES" dont le siège est à LA TOUR D'AUVERGNE "Fereyrolles" pour disposer d'un emplacement au plan d'eau, comme l'année passée.

Mme le Maire propose de mettre à disposition de "Sancy Glaces" un emplacement aux abords du Plan d'eau moyennant la somme de 250.00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

* **TDF** : pour l'implantation d'une antenne relais pour la téléphonie mobile, un terrain communal a été proposé au foirail, une étude va suivre et le résultat sera transmis à la commune. Pour rappel, l'étude menée par TDF sur le terrain proposé à Chambourguet se révèle très positive pour couvrir La Stèle et la Station de Chastreix Sancy.

* **Bail commercial "Au Petit Ecureuil"** : ce bail arrive à échéance le 31 mai, un nouveau bail sera donc signé dès le 1er juin. Les 6 premiers mois sont satisfaisants pour les locataires et répondent bien à leurs attentes.

* **ENR'SUN** : des travaux ont été réalisés sur les bâtiments sans avoir déposé de déclaration et sans autorisation du propriétaire. Il faut peut-être envisager d'instaurer un droit d'occupation du domaine public. Gérard ROUX précise que M. Stéphane ERAGNE a signé la convention avec l'EPF/Smaf.

* **Réunion avec SAFEGE** le 23 mai dernier pour l'assainissement au Plan d'Eau. Bernard FERAYROLLES apporte des précisions sur les canalisations EP et EU.

* Mme le Maire donne lecture du courrier du conseil départemental suite à la suppression du poste au Collège.

* **Guy GATIGNOL** souhaite informer le conseil quant à la désignation des délégués communautaires. A compter du 01.01.2017, il ne sera plus délégué, le Maire et le 1er Adjoint seront automatiquement désignés, sauf si celui-ci renonce. Seront ensuite désignés les élus dans l'ordre du tableau. Sans le soutien de la commune, sa position actuelle est délicate. Il faut des esprits apaisés et une attitude positive et constructive.

* **Gérard ROUX** fait état de l'assemblée générale de l'association des communes forestières du 23 Mai dernier et du problème que le SMCTOM doit gérer actuellement avec son personnel.